

**Instructions:**

Tous les candidats doivent remplir les sections A et B. Les candidats qui reçoivent des contributions ou engagent des dépenses supérieures aux droits de déclaration de candidature doivent remplir les sections C et D ainsi que l'annexe 1 et l'annexe 2, le cas échéant. Les candidats qui reçoivent des contributions ou engagent des dépenses supérieures à 10 000 \$ doivent aussi joindre le rapport d'un vérificateur.

Tout excédent (après remboursement au candidat ou à son conjoint) doit être versé immédiatement au secrétaire chargé de l'élection.

Pour la période de campagne allant du  
(date de dépôt de la candidature)

AAAA	MM	JJ	au	AAAA	MM	JJ										
2	0	1	4	0	2	0	6	au	2	0	1	4	1	2	3	6

Dépôt principal visant les finances jusqu'au 31 décembre (ou au 45<sup>e</sup> jour suivant le jour du scrutin dans une élection partielle)

Dépôt supplémentaire visant les finances après le 31 décembre (ou le 45<sup>e</sup> jour après le jour du scrutin dans une élection partielle)

**Section A : Nom du candidat ou de la candidate et titre du poste**

Nom du candidat ou de la candidate tel qu'indiqué sur le bulletin de vote

Nom de famille

LEMIEUX

Prénom(s)

SYLVIE

Titre du poste pour lequel le candidat ou la candidate se présente à l'élection

CONSEILLIERE

Nom ou n° du quartier (le cas échéant)

LONGLAC

Nom de la municipalité

GREENSTONE

Plafond de dépenses fixé par le ou la secrétaire

5 736,95 \$

Je n'ai accepté aucune contribution ni engagé aucune dépense sauf les droits de déclaration de candidature. (Remplissez les sections A et B seulement.)

**Section B : Déclaration**

Je, SYLVIE LEMIEUX, candidat(e) dans la municipalité de GREENSTONE, déclare par la présente qu'à ma connaissance et selon ce que je tiens pour véridique, les présents états financiers et les annexes qui les accompagnent sont exacts et fidèles.

Déclaré devant (secrétaire ou commissaire)

dans le/la Municipalité de Greenstone

le (aaaa/mm/jj) 2015/03/11

  
Signature secrétaire ou commissaire

  
Signature du candidat ou de la candidate

2015/03/11  
Date de dépôt au bureau du ou de la secrétaire (aaaa/mm/jj)



**Section C : État des recettes et des dépenses de la campagne****PRÊT**

Banque ou établissement prêteur reconnu

Montant emprunté \_\_\_\_\_ \$

**RECETTES**

Montant total de toutes les contributions (annexe 1, ligne 1A)	+	691,92 \$	
Remboursement des droits de déclaration de candidature	+	\$	
Remboursement du dépôt pour les affiches	+	100,00 \$	
Recettes qui proviennent d'activités de financement et qui ne constituent pas des contributions (annexe 2, partie III)	+	\$	
Intérêts produit par le compte bancaire de la campagne	+	\$	
Autre (précisez)			
1. _____	+	\$	
2. _____	+	\$	
3. _____	+	\$	
<b>Total des recettes de la campagne (excluez le prêt)</b>	=	<b>791,92 \$</b>	<b>C1</b>

**DÉPENSES** (incluez la valeur des contributions en biens ou en services)**Dépenses assujetties au plafond de dépenses**

Droits de dépôt de déclaration de candidature	+	100,00 \$	
Inventaire de la campagne précédente utilisé dans cette campagne (précisez à l'annexe 1, tableau 5)	+	\$	
Publicité	+	\$	
Brochures/dépliants	+	130,77 \$	
Affiches (y compris dépôt pour les affiches)	+	452,00 \$	
Réunions tenues	+	\$	
Dépenses de bureau engagées jusqu'au jour du scrutin	+	\$	
Téléphone/Internet – dépenses engagées jusqu'au jour du scrutin	+	\$	
Salaires, avantages, allocations, honoraires payés jusqu'au jour du scrutin	+	\$	
Frais bancaires engagés jusqu'au jour du scrutin	+	10,45 \$	
Intérêts sur le prêt payés jusqu'au jour du scrutin	+	\$	
Autre (précisez)			
1. Canada Post - Frais pour poster affiches	+	87,00 \$	
2. _____	+	\$	
3. _____	+	\$	
<b>Total des dépenses assujetties au plafond de dépenses</b>	=	<b>780,22 \$</b>	<b>C2</b>

**Dépenses non assujetties au plafond de dépenses**

Comptabilité et vérification	+	\$	
Coûts liés aux activités de financement (précisez à l'annexe 2, partie IV)	+	\$	
Célébrations le jour du scrutin et marques de reconnaissance	+	\$	
Dépenses de bureau engagées après le jour du scrutin	+	\$	
Téléphone/Internet – dépenses engagées après le jour du scrutin	+	\$	
Salaires, avantages, allocations, honoraires payés après le jour du scrutin	+	\$	
Frais bancaires engagées après le jour du scrutin	+	11,70 \$	
Intérêts sur le prêt payés après le jour du scrutin	+	\$	
Dépenses liées à un nouveau dépouillement du scrutin	+	\$	
Dépenses liées à une élection contestée	+	\$	
Dépenses liées à la vérification de la conformité	+	\$	
Dépenses liées au handicap du candidat (précisez)			
1. _____	+	\$	
2. _____	+	\$	
3. _____	+	\$	
Autre (précisez)			
1. _____	+	\$	
2. _____	+	\$	
3. _____	+	\$	
<b>Total des dépenses non assujetties au plafond de dépenses</b>	=	<b>11,70 \$</b>	<b>C3</b>

**Total des dépenses de la campagne (C2 + C3)**= **791,92 \$** **C4**

**Section D : Calcul de l'excédent ou du déficit**

Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses (recettes - total des dépenses) (C1 – C4)	+	<u>0,00 \$</u>	D1
Déficit admissible reporté de l'élection précédente par le candidat	-	<u>\$</u>	D2
<b>Total (D1 – D2)</b>	=	<b><u>0,00 \$</u></b>	
En cas d'excédent, déduisez tout remboursement des contributions à la campagne faites par le candidat ou son conjoint.	-	<u>\$</u>	
Excédent (déficit) de la campagne	=	<b><u>0,00 \$</u></b>	D3

Si la ligne D3 indique un excédent, le montant doit être versé en fiducie, au moment du dépôt des états financiers, à la secrétaire municipale ou au secrétaire municipal chargé de l'élection.

Excédent de \_\_\_\_\_ \$ versé au (à la) secrétaire de la municipalité de \_\_\_\_\_.

## Annexe 1 - Contributions

### Partie I – Sommaire des contributions

Contribution du candidat (incluez la valeur de l'inventaire détaillé au tableau 5)	+	\$
Contribution du conjoint ou de la conjointe	+	\$
Valeur totale de chaque donateur ayant contribué 100 \$ ou moins		
• Incluez les recettes provenant de billets, les contributions en argent, les biens et les services si la contribution totale du donateur est de 100 \$ ou moins (excluez les contributions du candidat ou de son conjoint).	+	\$
Valeur totale de chaque donateur ayant contribué plus de 100 \$ (ligne 1B; précisez aux tableaux 1 - 4)		
• Incluez les recettes provenant de billets, les contributions en argent, les biens et les services si la contribution totale du donateur dépasse 100 \$ (excluez les contributions de la personne inscrite ou de son conjoint).	+	\$
<b>Moins :</b> Contributions remises ou payables au donateur	-	\$
Contributions versées ou payables au ou à la secrétaire, y compris celles de sources anonymes dépassant 10 \$	-	\$
<b>Total des contributions (reportez à la section C)</b>	=	\$ 1A

### Partie II – Liste des donateurs dont la contribution totale est supérieure à 100 \$

Tableau 1 : Contributions monétaires de personnes autres que le candidat ou son conjoint

Nom	Adresse complète	Montant (\$)
<input type="checkbox"/> Renseignements supplémentaires fournis sur une feuille distincte ci-jointe		<b>Total</b>





## Annexe 2 – Activités de financement

### Activité de financement

Remplissez une copie de la présente annexe pour chaque activité tenue

Annexe(s) supplémentaire(s) ci-jointe(s)

Description de l'activité de financement \_\_\_\_\_

Date de l'activité (aaaa/mm/jj) \_\_\_\_\_

#### Partie I – Recettes provenant de billets

Droits d'entrée (par personne)

(Si les droits d'entrée ne sont pas les mêmes pour tous, joignez la ventilation complète de tous les billets vendus)

+ \_\_\_\_\_ \$ 2A

Nombre de billets vendus

X \_\_\_\_\_ 2B

Recettes totales provenant de billets (2A x 2B) (reportez à l'annexe 1)

= \_\_\_\_\_ \$

#### Partie II – Autres recettes considérées comme des contributions

Précisez (p. ex., recettes tirées de biens vendus à un prix supérieur à leur juste valeur marchande)

1. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

2. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

3. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

4. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

5. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

Total des recettes de la partie II (reportez à l'annexe 1)

= \_\_\_\_\_ \$

#### Partie III – Autres recettes non considérées comme des contributions

Précisez (p. ex., contributions de 10 \$ ou moins; valeur marchande des biens ou des services vendus)

1. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

2. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

3. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

4. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

5. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

Total des recettes de la partie III (reportez à la section C)

= \_\_\_\_\_ \$

#### Partie IV – Dépenses liées aux activités de financement (précisez)

1. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

2. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

3. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

4. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

5. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

6. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

7. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

8. \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_ \$

Total des dépenses de la partie IV (reportez à la section C)

= \_\_\_\_\_ \$

**Rapport du vérificateur***Loi de 1996 sur les élections municipales (article 78)*

Tout candidat qui a reçu des contributions ou engagé des dépenses supérieures à 10 000 \$ doit joindre le rapport d'un vérificateur.

Désignation professionnelle du vérificateur ou de la vérificatrice

Municipalité			Date (aaaa/mm/jj)
<b>Coordonnées</b>			
Nom		N° de permis	
Nom de famille		Prénom	
Adresse			
N° de bureau	N° civique	Nom de la rue	
Ville		Province	Code postal
Téléphone (inclure l'indicatif régional) Poste		N° de télécopieur	Adresse de courriel

Le rapport doit être préparé conformément aux normes de vérification généralement reconnues et doit :

- préciser l'étendue de l'examen;
- comprendre un avis sur le caractère complet et l'exactitude de l'état financier et indiquer s'il ne contient aucune inexactitude importante.

Rapport ci-joint

Tout renseignement personnel fourni dans le présent formulaire est recueilli en vertu des articles 78 et 95 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*. Conformément à l'article 88 de cette loi (et malgré les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*), tout document qui est déposé auprès du secrétaire municipal ou d'un autre membre du personnel électoral ou qui est préparé par ceux-ci en application de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* est un dossier public et, jusqu'à sa destruction, peut être examiné par quiconque au bureau du ou de la secrétaire pendant ses heures ouvrables. Sur demande, les états financiers de la campagne doivent aussi être mis à la disposition du ou de la secrétaire en format électronique.